



Assemblée générale

Distr. générale
2 mai 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Titre II Affaires politiques

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

[Programme 4 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2006-2007)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Opérations de maintien de la paix	
1. Direction exécutive et administration	8
2. Programme de travail	11
Sous-programme 1. Opérations	12
Sous-programme 2. Appui aux missions	14
Sous-programme 3. Questions militaires	18
Sous-programme 4. Police civile	21
Sous-programme 5. Coordination de la lutte antimines	23
3. Appui aux programmes	26
B. Missions de maintien de la paix	
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	27

* Le résumé du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session (A/60/6/Rev.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6 (A/59/6/Rev.1)*.



2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	31
Annexe	
Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007.	36

Vue d'ensemble

- 5.1 Le Département des opérations de maintien de la paix est chargé de l'exécution du programme de travail correspondant au présent chapitre. Il a pour principal objectif le maintien de la paix et de la sécurité au moyen du déploiement d'opérations de maintien de la paix, conformément aux principes et aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Les textes portant autorisation de ce programme découlent de ces principes et dispositions. Les mandats des programmes sont énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'Assemblée générale.
- 5.2 Les activités confiées au Département des opérations de maintien de la paix s'inscrivent dans le cadre du programme 4 (Opérations de maintien de la paix) du plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007 (A/59/6/Rev.1).
- 5.3 Le programme coordonne étroitement cinq sous-programmes interdépendants et complémentaires (Opérations, Appui aux missions, Personnel militaire, Police civile, Coordination de la lutte antimines) et missions de maintien de la paix, et rassemble des responsabilités interdisciplinaires. Les stratégies du programme sont fondées sur le développement des capacités permettant de faire face à des conflits très divers et de planifier, établir, gérer et diriger les opérations de maintien de la paix. Donner rapidement et efficacement suite aux directives de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité est crucial pour faciliter l'application des accords de paix entre les parties à un conflit. Les tâches de maintien de la paix peuvent notamment être la surveillance des cessez-le-feu et des zones tampons; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants; la réforme des institutions militaires; la formation et le suivi des forces de police et les conseils à leur donner; l'instauration de conditions de sécurité favorables au retour des réfugiés et des populations déplacées; la promotion de la réforme électorale et judiciaire et l'assistance à l'administration civile; la facilitation des processus politiques visant à consolider la paix et à légitimer l'autorité gouvernementale; la coordination du relèvement économique et des programmes de déminage; et la facilitation de l'acheminement de l'assistance humanitaire. Les missions peuvent aussi être chargées de maintenir l'ordre public et d'assumer la responsabilité d'une administration de transition ou de l'application des lois, notamment des fonctions relevant de la justice pénale. Le programme doit servir à diriger l'exécution de tâches intégrées, notamment les opérations d'assistance multisectorielle, et à assurer le soutien logistique et administratif, outre la coordination des activités de déminage. Le cas échéant, on adoptera des approches régionales au maintien de la paix en ce qui concerne la capacité de maintien de la paix, les politiques stratégiques et l'appui commun à des opérations multiples.
- 5.4 Le programme appuiera ces activités en assurant l'unité du commandement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; une communication quotidienne efficace et sensibilisée avec le personnel sur le terrain; un soutien logistique et administratif efficace à toutes les missions sur le terrain; et la coordination des activités de déminage. Le programme renforcera également la coopération avec les dispositifs régionaux, de façon à renforcer les capacités de la communauté internationale de maintenir la paix et la sécurité. Le Département des opérations de maintien de la paix veillera à ce que l'information à destination et en provenance des États Membres circule de façon continue pendant toutes les phases des opérations de maintien de la paix. Il s'attachera particulièrement à assurer une diffusion efficace et en temps utile de l'information aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police, car ces derniers doivent être tenus informés des décisions sur leur participation aux opérations de maintien de la paix. En outre, le Département continuera d'accorder une grande attention à l'équilibre entre les sexes et à l'équilibre géographique parmi les effectifs des opérations de maintien de la paix et veillera particulièrement à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix sur le terrain.

- 5.5 Si l'on veut résoudre les problèmes complexes et changeants que pose de nos jours le maintien de la paix, une approche intégrée et une plus grande coordination s'imposent au sein du système des Nations Unies et avec les partenaires, y compris les institutions financières internationales et les organisations régionales. Pour renforcer la capacité de la communauté internationale de maintenir la paix et la sécurité afin de renforcer l'efficacité du programme, on poursuivra les travaux de recherche, d'analyse, d'examen et d'application des pratiques optimales en matière de maintien de la paix et des enseignements acquis. Le Département veillera à ce qu'on continue à accorder une grande attention à la conduite personnelle de tout le personnel de maintien de la paix. En outre, il poursuivra sa stratégie d'intégration de la dimension Femmes dans toutes les activités, visant à établir de meilleurs programmes et politiques tenant pleinement compte de l'effet des opérations de maintien de la paix sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Il faudra pour cela intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans toutes les activités de maintien de la paix, des étapes initiales de planification à la liquidation de la mission, ainsi qu'assurer une bonne connaissance des questions d'égalité des sexes au Siège et sur le terrain.
- 5.6 Le programme apportera un appui de fond et technique au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, y compris le suivi des recommandations et décisions touchant les opérations de maintien de la paix prises par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.
- 5.7 Le Département mène ses activités en coopération avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, les entités du système des Nations Unies extérieurs à l'ONU, notamment les institutions de Bretton Woods, l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, d'autres institutions régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec les communautés universitaires et locales. Cette collaboration et cette coopération se font sous différentes formes : consultations politiques, appui opérationnel, planification, renforcement des capacités, analyse des politiques, conférences, séminaires et réunions de travail.
- 5.8 On trouvera le détail des réalisations escomptées et des indicateurs de succès du Département pendant l'exercice biennal 2006-2007, ainsi que les ressources, sous les rubriques Direction exécutive et administration et Programme de travail. On trouvera la récapitulation de ces réalisations escomptées et indicateurs de succès au tableau 5.1.

Tableau 5.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par composante

<i>Composante</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
Direction exécutive et administration	2	4
Programme de travail		
Sous-programme 1. Opérations	2	3
Sous-programme 2. Appui aux missions	2	8
Sous-programme 3. Personnel militaire	2	4
Sous-programme 4. Police civile	2	3
Sous-programme 5. Coordination de la lutte antimines	3	7
Missions de maintien de la paix		
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	1	1
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	2	3
Total	16	33

- 5.9 La question des publications au titre du programme de travail a été examinée dans le contexte de chaque sous-programme. Des publications en série et des publications isolées sont prévues comme indiqué au tableau 5.2, au titre des « Produits » pour chaque sous-programme.

Tableau 5.2

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2002-2003 Nombre effectif^b</i>	<i>2004-2005 Nombre estimatif^a</i>	<i>2006-2007 Nombre estimatif^a</i>
Publications en série	40	40	40
Publications isolées	–	–	–
Total	40	40	40

^a Les chiffres estimatifs ne portent que sur les produits programmés et reportés.

^b Les chiffres effectifs ne portent que sur les produits réalisés et reformulés.

- 5.10 Le montant total des ressources prévues au budget-programme de l'exercice 2006-2007 pour ce chapitre s'élève à 90 927 600 dollars avant actualisation des coûts, dont 17 336 000 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix et 58 797 500 dollars et 14 794 100 dollars, respectivement, pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Ce montant fait apparaître une diminution de 1 932 200 dollars par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2004-2005, due à une diminution de 1 984 700 dollars des dépenses au titre des deux missions de maintien de la paix susmentionnées, en partie compensée par un accroissement de 52 500 dollars au titre du Département des opérations de maintien de la paix.
- 5.11 L'augmentation de 52 500 dollars des dépenses au titre du Département des opérations de maintien de la paix est attribuable essentiellement à la part revenant au Département du coût de l'appui à l'infrastructure de traitement des données et des services assurés au niveau central.
- 5.12 Les ressources prévues au budget ordinaire pour le Département des opérations de maintien de la paix, qui se chiffrent à 17 336 000 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007, ne couvrent pas entièrement le financement requis pour les activités confiées au Département. La capacité du Département d'exécuter les tâches qui lui sont confiées est et continuera d'être tributaire de la fourniture de fonds extrabudgétaires, principalement au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Depuis 2001, le Secrétariat a continûment appliqué les réformes en matière de planification, de déploiement et d'appui des opérations de maintien de la paix, conformément aux recommandations formulées dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) et par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Sur la base du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 (A/59/730), et des projections biennales, les ressources nécessaires au titre du compte d'appui sont estimées à 189 103 320 dollars pour 2006-2007, dont 588 postes pour le Département des opérations de maintien de la paix.
- 5.13 Par ailleurs, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 230,6 millions de dollars sont prévus pour l'exercice biennal (dont 229 millions de dollars correspondent aux contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'action antimines, y compris 21 postes temporaires) et seront utilisés pour appuyer le programme de travail du Département.

- 5.14 La section B du présent document (Missions de maintien de la paix) fait apparaître une diminution de 1 984 700 dollars en ce qui concerne l'ONUST (17 100 dollars) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (1 967 600 dollars).
- 5.15 La diminution nette de 17 100 dollars au titre de l'ONUST est attribuable à la réduction des objets de dépenses autres que les postes, compensée en partie par les dépenses dues à la budgétisation retardée de 17 nouveaux postes dans le secteur de la sécurité que l'Assemblée générale avait approuvés dans sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004. La diminution de 1 967 600 dollars au titre du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan est attribuable essentiellement à la réduction des objets de dépenses autres que les postes, reflétant une réduction au titre des transmissions et à la suppression d'une dépense non renouvelable concernant neuf véhicules blindés que l'Assemblée générale avait approuvée dans sa résolution 58/295 du 18 juin 2004.
- 5.16 Actuellement, aucune ressource n'est spécifiquement prévue au budget ordinaire du Département à des fins d'évaluation. Au titre des ressources extrabudgétaires du Département, on trouvera le détail des ressources allouées aux dépenses de personnel, aux consultants et aux voyages, dont le total s'élève à environ 494 000 dollars, à la rubrique consacrée aux activités de contrôle et d'évaluation dans les sous-programmes 1, 2 et 3.
- 5.17 On trouvera la répartition, en pourcentage, des ressources au titre de ce chapitre au tableau 5.3.

Tableau 5.3

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Opérations de maintien de la paix		
1. Direction exécutive et administration	1,8	3,4
2. Programme de travail		
Sous-programme 1. Opérations	6,4	4,9
Sous-programme 2. Appui aux missions	8,1	23,0
Sous-programme 3. Personnel militaire	1,2	7,4
Sous-programme 4. Police civile	—	2,1
Sous-programme 5. Coordination de la lutte antimines	—	54,8
Total partiel (2)	15,7	92,2
3. Appui au programme	1,6	4,4
Total partiel (A)	19,1	100,0
B. Missions de maintien de la paix		
1. ONUST	64,6	—
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	16,3	—
Total partiel (B)	80,9	—
Total	100,0	100,0

- 5.18 On trouvera l'état récapitulatif de la répartition des ressources aux tableaux 5.4 et 5.5.

Tableau 5.4

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2006-2007 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
A. Opérations de maintien de la paix							
Direction exécutive et administration	1 253,2	1 678,0	(1,0)	(0,1)	1 677,0	100,4	1 777,4
Total partiel	1 253,2	1 678,0	(1,0)	(0,1)	1 677,0	100,4	1 777,4
Programme de travail							
1. Opérations	4 484,2	5 809,3	(1,2)	—	5 808,1	338,5	6 146,6
2. Appui aux missions	4 762,0	7 318,7	4,2	0,1	7 322,9	460,6	7 783,5
3. Personnel militaire	985,2	1 105,8	(0,8)	(0,1)	1 105,0	70,2	1 175,2
4. Police civile	—	—	—	—	—	—	—
5. Coordination de la lutte antimines	—	—	—	—	—	—	—
Appui au programme	1 754,5	1 371,7	51,3	3,7	1 423,0	73,0	1 496,0
Total partiel	11 985,9	15 605,5	53,5	0,3	15 659,0	942,3	16 601,3
B. Missions de maintien de la paix							
1. ONUST	49 885,8	58 814,6	(17,1)	—	58 797,5	3 748,4	62 545,9
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	12 725,6	16 761,7	(1 967,6)	(11,7)	14 794,1	1 581,5	16 375,6
Total partiel	62 611,4	75 576,3	(1 984,7)	(2,6)	73 591,6	5 329,9	78 921,5
Total	75 850,5	92 859,8	(1 932,2)	(2,1)	90 927,6	6 372,6	97 300,2

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Montant estimatif	2006-2007 Montant estimatif
Total	189 681,8	387 659,9	419 749,2
Total [(1) + (2)]	265 532,3	480 519,7	517 049,4

Tableau 5.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	3	3	—	—	—	—	3	3
D-2	6	6	—	—	4	4	10	10
D-1	7	7	—	—	8	11	15	18
P-5	8	8	—	—	33	38	41	46
P-4/3	18	18	—	—	296	323	314	341
P-2/1	9	9	—	—	11	15	20	24
Total partiel	52	52	—	—	352	391	404	443
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	1	1	—	—	16	16	17	17
Autres classes	23	23	—	—	194	204	217	227
Total partiel	24	24	—	—	210	220	234	244
Autres catégories								
Agents locaux	168	168	—	—	—	—	168	168
Service mobile	137	137	—	—	—	—	137	137
Total partiel	305	305	—	—	—	—	305	305
Total	381	381	—	—	562^a	611^b	943	992

^a Dont 539 postes imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [3 D-2, 8 D-1, 31 P-5, 146 P-4, 137 P-3, 11 P-2, 16 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 187 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; 21 postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'action antimines [1 D-2, 2 P-5, 4 P-4, 8 P-3 et 6 postes d'agent des services généraux (autres classes)] comme proposé dans le plan de dépenses de 2005; et 2 postes [1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] imputés sur le compte spécial d'appui aux activités extrabudgétaires de fond.

^b Dont 588 postes imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [3 D-2, 11 D-1, 36 P-5, 160 P-4, 150 P-3, 15 P-2, 16 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 197 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; 21 postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'action antimines [1 D-2, 2 P-5, 4 P-4, 8 P-3 et 6 postes d'agent des services généraux (autres classes)] comme proposé dans le plan de dépenses de 2005; et 2 postes [1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] imputés sur le compte spécial d'appui aux activités extrabudgétaires de fond.

A. Opérations de maintien de la paix

1. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 677 000 dollars

- 5.19 Le Bureau du Secrétaire général adjoint est composé des collaborateurs directs du Secrétaire général adjoint, du bureau du Directeur de la gestion du changement et du Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix.

- 5.20 Le Secrétaire général adjoint dirige et supervise les opérations de maintien de la paix de l'ONU au nom du Secrétaire général et élabore les directives et les politiques opérationnelles en fonction des mandats assignés par le Conseil de sécurité. Il fournit en outre au Conseil des avis à propos de toutes les questions relatives aux activités et politiques de maintien de la paix et maintient des contacts de haut niveau avec les parties belligérantes et les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents pour l'application des mandats assignés par le Conseil de sécurité. L'ensemble du Département apporte son appui à ces travaux.
- 5.21 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la gestion quotidienne du Département, procède à la planification à moyen et à long terme et à l'analyse des politiques, supervise l'examen et la réforme du Département, élabore et coordonne les stratégies de gestion de l'information du Département, procède à des analyses de politique, identifie les pratiques optimales et exploite les enseignements tirés des missions pour élaborer ou mettre à jour des politiques, des directives et des consignes permanentes intéressant tous les secteurs d'activité, et assure la planification des missions types, ainsi que le secrétariat du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Le Bureau sert également de lien entre les missions et les autres départements investis de responsabilités opérationnelles de premier plan, tels que le Département de l'information, et dans des domaines tels que la sécurité et la promotion de l'égalité hommes-femmes, dont la responsabilité première incombe à d'autres services du Secrétariat, ou encore à des programmes, fonds ou institutions des Nations Unies qui disposent des compétences techniques voulues.

Tableau 5.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que le programme de travail du Département soit exécuté conformément aux mandats assignés par les organes délibérants et les politiques et procédures des Nations Unies concernant le personnel et les ressources financières

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Le personnel et les ressources financières permettent d'assurer au programme de travail une gestion et un appui efficaces	a) i) Utilisation efficiente et efficace des ressources autres que celles affectées aux postes <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 80 % des dépenses, par rapport au montant autorisé 2004-2005 (estimation) : 92 % des dépenses, par rapport au montant autorisé 2006-2007 (objectif) : 95 % des dépenses, par rapport au montant autorisé ii) Maintien d'un taux moyen de vacance de postes de 6 % au maximum <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 9 % 2004-2005 (estimation) : 6 % 2006-2007 (objectif) : 6 %

b) Élaboration d'un cadre cohérent pour faciliter l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans tous les domaines fonctionnels du maintien de la paix

b) i) Élaboration et application d'une politique et d'un plan d'action pour assurer cette intégration dans tout le Département

Mesure des résultats :

2002-2003 : Aucun plan d'action ou politique dans ce domaine n'est en place

2004-2005 (estimation) : 3 stages de formation organisés à l'intention de l'ensemble du personnel du Département pour lancer une politique et un plan d'action de promotion de l'égalité des sexes

2006-2007 (objectif) : 3 stages de formation organisés à l'intention de l'ensemble du personnel du Département pour lancer une politique et un plan d'action de promotion de l'égalité des sexes

ii) Des services de promotion de l'égalité des sexes bénéficiant de ressources suffisantes pour appuyer les efforts d'intégration

Mesure des résultats :

2002-2003 : Aucune norme n'est en place pour assurer des ressources aux services de promotion de l'égalité des sexes

2004-2005 (estimation) : 10 missions du Département des opérations de maintien de la paix ayant des services chargés de la promotion de l'égalité des sexes dotés de ressources affectées exclusivement à cette tâche sous une rubrique budgétaire distincte

2006-2007 (objectif) : 10 missions du Département des opérations de maintien de la paix ayant des services chargés de la promotion de l'égalité des sexes dotés de ressources affectées exclusivement à cette tâche sous une rubrique budgétaire distincte

Tableau 5.7

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	1 610,2	1 610,2	6	6
Autres objets de dépense	67,8	66,8	–	–
Total partiel	1 678,0	1 677,0	6	6
Fonds extrabudgétaires	9 893,2	14 238,9	29	43
Total	11 571,2	15 915,9	35	49

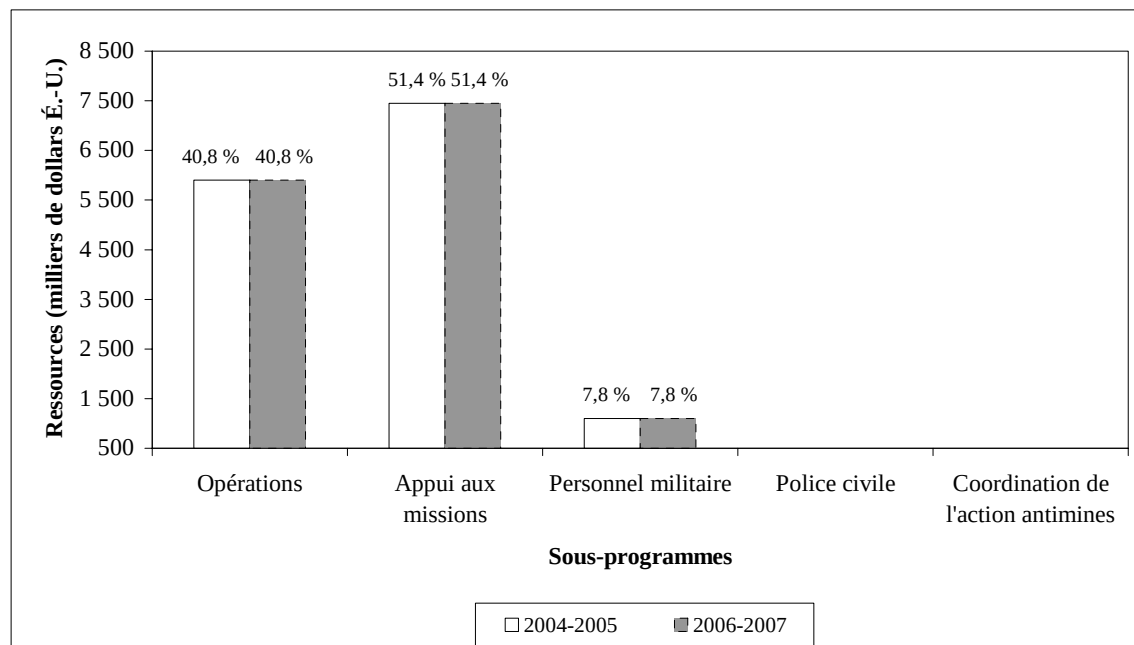
- 5.22 Le montant de 1 677 000 dollars doit permettre de maintenir six postes au bureau du Secrétaire général adjoint et au Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix. Les ressources autres que celles affectées à des postes serviront à payer les voyages entrepris par les fonctionnaires du Bureau et les frais de représentation du Département. La légère diminution des dépenses au titre des ressources autres que celles affectées à des postes s'explique par une réduction des dépenses afférentes aux voyages autorisés.

2. Programme de travail

Tableau 5.8

Ressources nécessaires, par sous-programme et par source de financement

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Programme de travail				
Opérations de maintien de la paix				
1. Opérations	5 809,3	5 808,1	19	19
2. Appui aux missions	7 318,7	7 322,9	32	32
3. Personnel militaire	1 105,8	1 105,0	4	4
4. Police civile	–	–	–	–
5. Coordination de l'action antimines	–	–	–	–
Total partiel	14 233,8	14 236,0	55	55
Fonds extrabudgétaires	362 317,1	387 230,8	519	553
Total	376 550,9	401 466,8	574	608

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)

Sous-programme 1

Opérations

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 808 100 dollars

- 5.23 La responsabilité fonctionnelle de ce sous-programme incombe au Bureau des opérations, qui est dirigé par un sous-secrétaire général et comprend trois divisions régionales, chacune étant responsable d'un certain nombre d'opérations de maintien de la paix et du Centre de situation.

Tableau 5.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Bonne exécution des mandats du Conseil de sécurité concernant la planification, l'établissement et la gestion d'opérations de maintien de la paix

Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Donner en temps utile des conseils et des recommandations fondés sur des informations solides concernant le maintien de la paix à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, à d'autres organes intergouvernementaux, aux pays fournissant des contingents et aux pays apportant d'autres contributions

Indicateurs de succès

a) Les résolutions du Conseil de sécurité contiennent des recommandations concernant l'établissement de nouvelles opérations de maintien de la paix ou l'adaptation de missions en cours

Mesure des résultats :
2002-2003 : 100 %

	2004-2005 (estimation) : 90 % 2006-2007 (objectif) : 90 %
b) Direction et appui efficaces et efficients des opérations de maintien de la paix	b) i) Réalisation des objectifs des missions ou exécution des mandats <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 100 % 2004-2005 (estimation) : 90 % 2006-2007 (objectif) : 100 % ii) Nombre de dispositifs structurels instaurés en collaboration avec des organisations régionales, le succès étant mesuré par le degré d'exécution du mandat <i>Mesures des résultats :</i> 2002-2003 : 8 dispositifs 2004-2005 (estimation) : 9 dispositifs 2006-2007 (objectif) : 9 dispositifs

Facteurs externes

- 5.24 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées à condition que : a) les parties au conflit coopèrent et soient disposées à régler leurs différends de façon pacifique; b) les partenaires dans les efforts de maintien de la paix apportent l'appui nécessaire; et c) l'environnement sécuritaire permette l'établissement ou la poursuite d'opérations de maintien de la paix.

Produits

- 5.25 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal :
- a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale : services fonctionnels aux séances : informations générales et avis donnés à l'Assemblée générale et à ses divers organes sur des questions touchant le maintien de la paix;
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels aux séances : réunions d'information orales au Conseil de sécurité sur des questions touchant le maintien de la paix; consultations avec les pays qui fournissent des contingents;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : lettres au Président du Conseil de sécurité; notes d'information au Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix; rapports de fond multidimensionnels au Conseil de sécurité;
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

Services techniques : constitution d'équipes spéciales et de groupes de travail avec des partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du système pour des opérations de maintien de la paix complexes et multidimensionnelles; conseils et appui aux opérations de maintien de la paix

pour des questions stratégiques, politiques et opérationnelles; résumés quotidiens et rapports spéciaux du Centre de situation sur la situation opérationnelle et l'état des crises; fourniture d'avis aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux organismes des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales de gouvernance et de sécurité ainsi qu'aux organisations non gouvernementales sur des questions concernant le maintien de la paix; participation aux réunions bisannuelles du Comité directeur Union européenne-ONU; maintien de liaisons et réunions régulières entre le Centre de situation du Bureau des opérations et le Centre de gestion des conflits de l'Union africaine, pour mettre à niveau les équipements et services de communication du centre de situation de l'Union africaine; formation de personnel et échange de personnel; dispositifs structurels avec et entre les organisations régionales afin de promouvoir les capacités régionales de maintien de la paix élargies dans le contexte de certaines opérations.

Tableau 5.10

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	5 742,4	5 742,4	19	19
Autres rubriques	66,9	65,7	—	—
Total partiel	5 809,3	5 808,1	19	19
Fonds extrabudgétaires	17 393,1	20 575,0	60	70
Total	23 202,4	26 383,1	79	89

- 5.26 Le montant de 5 808 100 dollars doit permettre de maintenir 19 postes et de financer des dépenses autres que celles affectées à des postes, par exemple les voyages du personnel du Bureau et les services contractuels de traduction. La légère diminution des dépenses à ce titre s'explique par une réduction des dépenses afférentes aux voyages autorisés.

Sous-programme 2

Appui aux missions

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 322 900 dollars

- 5.27 Ce sous-programme est exécuté par le Bureau de l'appui aux missions, qui relève directement du Sous-Secrétaire général. Le Bureau comprend la Division du soutien logistique et la Division de l'appui administratif, laquelle se compose du Service de gestion financière et d'appui et du Service de la gestion du personnel.

Tableau 5.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les opérations de maintien de la paix et les opérations connexes disposent du personnel, des fonds et du matériel dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs mandats efficacement et rationnellement, suivant les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer et mettre en place les opérations de maintien de la paix et les autres opérations approuvées par le Conseil de sécurité	a) i) Les missions comptant jusqu'à 5 000 membres seront pleinement opérationnelles dans les 90 jours suivant la décision du Conseil de sécurité en portant création <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : non disponible 2004-2005 (estimation) : 90 jours 2006-2007 (objectif) : 90 jours ii) Les stocks stratégiques pour le déploiement rapide seront disponibles à 100 % <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : sans objet 2004-2005 (estimation) : stocks disponibles à 100 % dès la phase de démarrage des missions 2006-2007 (objectif) : stocks disponibles à 100 % dès la phase de démarrage des missions
b) Efficience et efficacité accrues des opérations de paix	b) i) Le taux moyen de vacance de postes des missions sera inférieur à 7 % pour le personnel international et à 5 % pour le personnel recruté sur le plan national <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 13 % pour le personnel international; taux de vacance non disponible pour le personnel recruté sur le plan national 2004-2005 (estimation) : 24 % pour le personnel international et 17 % pour le personnel recruté sur le plan national 2006-2007 (objectif) : 7 % pour le personnel international et 5 % pour le personnel recruté sur le plan national ii) 95 % des besoins opérationnels immédiats seront satisfaits dans les délais

Mesure des résultats :

2002-2003 : 87 %

2004-2005 (estimation) : 89 %

2006-2007 (objectif) : 95 %

iii) Nombre de modèles valables et efficaces utilisés pour l'appui aux opérations de paix

Mesure des résultats :

2002-2003 : sans objet

2004-2005 (estimation) : 3 modèles

2006-2007 (objectif) : 4 modèles

iv) L'intégralité du personnel civil international aura reçu une formation préalable au déploiement, une formation en cours de mission, suivi toute formation appropriée et été informé des évolutions

Mesure des résultats :

2002-2003 : 35 %

2004-2005 (estimation) : 40 %

2006-2007 (objectif) : 100 %

v) Le pourcentage de hauts responsables présents sur le terrain au début de la mission sera élevé

Mesure des résultats :

2002-2003 : 83 %

2004-2005 (estimation) : 80 %

2006-2007 (objectif) : 80 %

vi) Le processus de recrutement de civils sera simplifié et le délai d'attente réduit

Mesure des résultats : nombre moyen de jours s'écoulant entre la date à laquelle les postes deviennent vacants et celle où les candidats sont nommés

2002-2003 : 120 jours

2004-2005 (estimation) : 83 jours

2006-2007 (objectif) : 75 jours

Facteurs externes

- 5.28 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres et les partenaires des opérations de maintien de la paix fournissent l'appui politique et financier voulu; et la situation politique et les conditions de sécurité sont telles que le Bureau d'appui aux missions peut mener ses activités.

Produits

- 5.29 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :

- a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale : documentation. Préparation de contributions aux rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les questions de personnel;
 - ii) Commission administrative et budgétaire (Cinquième Commission) : prestation de services fonctionnels aux séances. Participation aux délibérations de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
- b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Gestion des ressources humaines : mise au point et lancement d'un fichier des mouvements de personnel; mise au point d'un système électronique mondial de déploiement du personnel sur le terrain; appui en ligne à tous les membres du personnel sur le terrain en ce qui concerne leurs carrières, grâce notamment à la reconfiguration du site Web sur l'évolution des carrières; stages de formation préalable au déploiement destinés au personnel figurant sur la liste de déploiement rapide; modèle de recrutement rapide; recrutement et affectation du personnel civil pour les missions; cadre de planification de la relève des missions; formation et perfectionnement du personnel civil sur le terrain; mise à jour des instructions permanentes pour la planification des ressources humaines; mise à jour des tableaux d'effectifs et des listes de personnels;
 - ii) Planification des programmes, budget et comptabilité : mise au point de modèles pour les fonctions d'appui concernant la dotation en effectifs, l'approvisionnement en matériel, le financement des activités et les cadres de budgétisation axée sur les résultats pour les missions; certification des demandes présentées par les pays qui fournissent des contingents au sujet de la fourniture de biens et de services, des indemnités en cas de décès et d'invalidité et du remboursement des matériels appartenant aux contingents, et consultations avec les États Membres intéressés; présentation définitive au Contrôleur des crédits nécessaires et des rapports d'exécution du budget pour les missions en cours ainsi que des ressources nécessaires pour les missions nouvelles; liquidation financière des missions, y compris l'établissement définitif des comptes et l'évaluation des pertes ou des dommages touchant les biens des Nations Unies; établissement de rapports mensuels de gestion financière, par centre de coûts, pour toutes les missions en cours;
 - iii) Services centraux d'appui : coordination de l'appui logistique et technique pour la mise en route des missions sur le terrain; mise en place des stocks stratégiques pour déploiement rapide; élaboration et application de plans d'action relatifs à la régionalisation et/ou aux accords concernant les services communs avec les partenaires des opérations de maintien de la paix et les organisations régionales; planification et gestion des besoins d'appui logistique, et avis les concernant; élaboration d'un guide pour faciliter le déploiement des missions complexes; déplacements du personnel et du matériel des contingents à destination et au départ des missions; mise à jour des instructions permanentes concernant les opérations logistiques; contrats prévisionnels pour la fourniture, à l'échelle mondiale, de moyens de transport, de rations, de carburant, de services sur le terrain et d'autres services essentiels, y compris la normalisation des cahiers des charges.

Tableau 5.12

Ressources nécessaires : Sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	7 272,4	7 272,4	32	32
Autres objets de dépense	46,3	50,5	–	–
Total partiel	7 318,7	7 322,9	32	32
Fonds extrabudgétaires	85 782,0	96 638,0	332	350
Total	93 100,7	103 960,9	364	382

- 5.30 Le montant de 7 322 900 dollars doit permettre de continuer à financer 32 postes au Bureau de l'appui aux missions. Le montant prévu pour les autres objets de dépense servira à financer les voyages effectués par les fonctionnaires du Bureau et les travaux contractuels de traduction. La légère augmentation des ressources demandées à cette rubrique s'explique par l'accroissement des dépenses au titre des voyages.

**Sous-programme 3
Questions militaires**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 105 000 dollars

- 5.31 Ce sous-programme est exécuté par la Division du personnel militaire, qui relève directement du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Tableau 5.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Exécuter efficacement les volets militaires des missions autorisées par le Conseil de sécurité

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer et mettre en place les composantes militaires des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité	a) i) Les composantes militaires sont mises en place dans les délais prévus pour chaque opération <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 50 % des composantes déployées dans les délais prévus

2004-2005 (estimation) : 45 % des composantes déployées dans les délais prévus

2006-2007 (objectif) : 50 % des composantes déployées dans les délais prévus

ii) Les États Membres offrent des moyens accrus pour le déploiement et le fonctionnement des missions

Mesure des résultats :

2002-2003 : 80 % des États Membres participent au Système des forces et moyens en attente des Nations Unies

2004-2005 (estimation) : 90 % des États Membres participent au Système des forces et moyens en attente des Nations Unies

2006-2007 (objectif) : 90 % des États Membres participent au Système des forces et moyens en attente des Nations Unies

b) Composantes militaires des opérations de maintien de la paix plus efficaces et plus efficaces

b) i) Les échanges avec les autres participants aux opérations de maintien de la paix reposent plus souvent sur des mécanismes normalisés

Mesure des résultats :

2002-2003 : 30 réunions de coordination

2004-2005 (estimation) : 40 réunions de coordination

2006-2007 (objectif) : 40 réunions de coordination

ii) Tous les observateurs militaires et officiers d'état-major suivent une formation dispensée par le Département des opérations de maintien de la paix ou par leur pays avant de participer à une mission sur le terrain

Mesure des résultats :

2002-2003 : sans objet

2004-2005 (estimation) : à déterminer

2006-2007 (objectif) : 100 % des observateurs militaires et des officiers d'état-major bénéficient d'une formation

Facteurs externes

5.32 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres affectent aux missions de maintien de

la paix les éléments militaires voulus et fournissent en temps utile les ressources nécessaires à leur déploiement.

Produits

5.33 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :

Autres services fonctionnels (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

- a) Supports techniques : participation à l'élaboration des politiques relatives aux composantes militaires; activités quotidiennes de suivi et d'appui concernant l'ensemble des unités militaires; déploiement de forces militaires, d'observateurs et de fonctionnaires du Siège, en s'efforçant d'obtenir une représentation équilibrée des hommes et des femmes; inspections et évaluations des besoins en formation auprès des pays qui fournissent déjà des contingents ou vont en fournir; gestion et administration de l'ensemble des déploiements, relèves et rapatriements d'individus et de contingents; définition de concepts d'opérations pour toutes les missions de maintien de la paix potentielles et en cours d'aménagement; normalisation des instructions permanentes pour les opérations militaires de toutes les missions des Nations Unies; mise à jour des bases de données relatives au Système des forces et moyens en attente des Nations Unies, au fichier du personnel à disposition et à la réserve de cadres supérieurs disponibles pour les missions;
- b) Séminaires destinés aux usagers extérieurs : conseils aux États membres, aux organisations régionales et aux organismes des Nations Unies sur les aspects militaires des pourparlers et accords de paix et des opérations de maintien de la paix, y compris la planification stratégique et opérationnelle, et la mise en œuvre des volets militaires du mandat des opérations de maintien de la paix; coordination et conduite d'activités de formation au maintien de la paix destinées au personnel en uniforme devant être déployé, prenant systématiquement en compte le souci de la parité des sexes; exposés sur des missions précises; séances d'orientation et d'information avant le déploiement et après la nomination, à l'intention des officiers supérieurs; conseils sur la formation au maintien de la paix à l'occasion d'ateliers et séminaires internationaux et interinstitutions; séminaires et réunions d'information à l'intention des États Membres et des partenaires des opérations de maintien de la paix, sur la notion de réserves stratégiques et le renforcement de la capacité africaine de maintien de la paix.

Tableau 5.14

Ressources nécessaires : Sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	1 039,2	1 039,2	4	4
Autres objets de dépense	66,6	65,8	—	—
Total partiel	1 105,8	1 105,0	4	4
Fonds extrabudgétaires	28 261,5	30 894,6	79	80
Total	29 367,3	31 999,6	83	84

- 5.34 Le montant de 1 105 000 dollars doit permettre de continuer à financer quatre postes à la Division militaire. Le montant indiqué pour les autres objets de dépense, en diminution pour l'exercice biennal 2006-2007, servira à couvrir les voyages du personnel de la Division et les travaux contractuels de traduction.

Sous-programme 4 Police civile

- 5.35 Le sous-programme est exécuté par la Division de la police civile, qui relève directement du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Tableau 5.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Soutenir les services de police des pays qui sortent de conflits et renforcer leurs moyens d'action pour qu'ils soient viables et répondent aux normes internationalement acceptées

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer et mettre en place les composantes police civile des opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité	a) i) Réduction du délai de déploiement des composantes police civile <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 90 jours 2004-2005 (estimation) : 45 jours 2006-2007 (objectif) : 30 jours ii) Augmentation du nombre d'États qui inscrivent des forces de police civile sur les listes de personnel en attente <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 0 État Membre 2004-2005 (estimation) : 10 États Membres 2006-2007 (objectif) : 15 États Membres
b) Composantes police civile des opérations de maintien de la paix plus efficaces et plus efficaces	b) Tous les objectifs arrêtés pour l'exécution des mandats ou des tâches des missions relevant de la Division de la police civile sont atteints <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : aucun objectif fixé 2004-2005 (estimation) : aucun objectif fixé 2006-2007 (objectif) : 75 % des objectifs fixés sont atteints

Facteurs externes

- 5.36 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres et les partenaires des opérations de maintien de la paix fournissent l'appui politique et financier voulu; et b) la situation politique et les conditions de sécurité sont telles que la police civile et les composantes connexes peuvent mener leurs activités.

Produits

- 5.37 Les produits de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants :

Autres services fonctionnels (fonds extrabudgétaires) :

- a) Missions d'enquête : rapports sur les visites effectuées dans chaque mission de maintien de la paix, dont la Mission des Nations Unies au Libéria, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, l'Opération des Nations Unies au Burundi et la Mission des Nations Unies au Soudan;
- b) Supports techniques : conseils aux missions de maintien de la paix sur le renforcement des institutions et des capacités des services de police locaux; exposés aux États Membres sur des questions intéressant la police dans le contexte de telle ou telle mission; élaboration et/ou révision d'instructions permanentes, de directives à l'intention des chefs de la police et de règles d'engagement pour les fonctionnaires de police civile et les unités de police constituées; proposition tendant à établir une capacité de forces de police civile des Nations Unies en attente, composée d'un petit nombre d'experts; principes généraux et procédures concernant le renforcement des institutions et des capacités des services de police locaux; distribution à tous les États Membres de directives révisées concernant l'aide à la sélection du personnel; distribution à tous les États Membres de directives pour le déploiement de fonctionnaires de police civile et d'unités de police civile constituées; planification et analyse des opérations en cours et envisagées; guide pour l'évaluation des capacités des services de police locaux; visites, préalables aux déploiements, dans les États Membres afin d'apporter des conseils sur les besoins en police civile, ainsi que sur les capacités et les ressources nécessaires; visites pour l'aide à la sélection dans 30 États Membres, afin d'aider à recruter, sur la base d'un examen des compétences notamment, des fonctionnaires de police possédant les qualifications recherchées; appui et aide à la formation à l'intention des États Membres, grâce notamment à l'organisation de programmes de formation concernant la police civile, de séminaires à l'intention du personnel d'encadrement des membres de la police civile des Nations Unies et de stages de formation des formateurs, et à la définition de directives.

Tableau 5.16

Ressources nécessaires : Sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire	—	—	—	—
Fonds extrabudgétaires	7 730,9	8 632,3	22	27
Total	7 730,9	8 632,3	22	27

- 5.38 La Division de la police civile est intégralement financée par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Aucune ressource n'est demandée au titre du budget ordinaire.

**Sous-programme 5
Coordination de la lutte antimines**

- 5.39 Ce sous-programme est exécuté par le Service de la lutte antimines, qui relève directement du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Tableau 5.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Réduire le danger que les mines terrestres et engins non explosés font courir aux personnes et aux collectivités

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Efficience et efficacité accrues des activités de lutte contre les mines

a) i) Diminution du nombre de victimes des mines dans les pays ou territoires où le Service de la lutte antimines de l'ONU exécute des programmes

Mesure des résultats :

2002-2003 : 3 500 victimes

2004-2005 (estimation) : 3 200 victimes

2006-2007 (objectif) : 2 800 victimes

ii) Réduction du nombre d'accidents de déminage dans les pays ou territoires où le Service de la lutte antimines exécute des programmes

Mesure des résultats :

2002-2003 : 72 accidents de déminage

2004-2005 (estimation) : 65 accidents de déminage

2006-2007 (objectif) : 55 accidents de déminage

	iii) Réalisation de tous les objectifs arrêtés en ce qui concerne l'appui aux programmes nationaux de lutte contre les mines (aux stades de la mise en train, de l'élaboration et du transfert d'autorité) <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 0 transfert d'autorité 2004-2005 (estimation) : 0 transfert d'autorité 2006-2007 (objectif) : 2 transferts d'autorité
b) Réduction du temps nécessaire pour planifier, déployer et mettre en place les opérations de maintien de la paix et de lutte antimines autorisées par le Conseil de sécurité	b) Déploiement du matériel de lutte contre les mines dans les 30 jours suivant l'adoption des résolutions du Conseil de sécurité <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : déploiement dans les 40 jours 2004-2005 (estimation) : déploiement dans les 35 jours 2006-2007 (objectif) : déploiement dans les 30 jours
c) Amélioration de la coordination des interventions des Nations Unies face aux dangers posés par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre grâce à la définition d'orientations stratégiques, l'organisation de campagnes d'information et la mobilisation de ressources	c) i) Réalisation de tous les objectifs fixés pour la mise en oeuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la lutte contre les mines (2006-2010) <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : sans objet 2004-2005 (estimation) : sans objet 2006-2007 (objectif) : 40 % des objectifs fixés sont atteints ii) Réalisation de tous les objectifs fixés pour la mise en oeuvre de la Stratégie de mobilisation des Nations Unies à l'appui de la lutte antimines <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : sans objet 2004-2005 (estimation) : sans objet 2006-2007 (objectif) : 40 % des objectifs fixés sont atteints iii) Réception d'au moins 75 % des fonds dont l'Organisation des Nations Unies a besoin pour mener les activités prévues dans le dossier annuel de projets de déminage <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 55 % 2004-2005 (estimation) : 60 % 2006-2007 (objectif) : 75 %

Facteurs externes

- 5.40 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le climat est propice à la réalisation d'activités de déminage dans des conditions sûres, et il est possible d'accéder aux zones touchées; b) les combattants renoncent à utiliser des mines; et c) le Service de la lutte antimines est suffisamment préparé pour appuyer des activités antimines sur le long terme.

Produits

- 5.41 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :
- a) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : mise à jour du site Web sur la lutte antimines en y incorporant des rapports sur la question, des documents d'information et d'autres données opérationnelles émanant de cinq programmes de lutte antimines exécutés dans le cadre d'opérations de maintien de la paix;
 - ii) Documents techniques : offre de conseils et approbation des plans de travail pour les programmes de lutte antimines des missions de maintien de la paix concernées; analyse des leçons tirées de la base de données sur les accidents de déminage tenue à jour par le Centre international de déminage humanitaire (Genève); rapport pluridonateurs annuel sur les activités du Service de la lutte antimines; évaluation bisannuelle de l'efficacité des programmes de lutte antimines des opérations de maintien de la paix concernées et formulation de recommandations en la matière, y compris en ce qui concerne les missions techniques annuelles et l'examen des mémorandums d'accord conclus avec les pays fournissant des contingents qui apportent des ressources en matière de lutte antimines; rapport annuel à l'Assemblée générale sur la lutte antimines, en collaboration avec les organismes des Nations Unies; 10 séances de formation pour les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui travaillent dans six opérations des Nations Unies où les mines et les restes explosifs de guerre posent un danger; directive du Département des opérations de maintien de la paix sur les moyens militaires antimines comme composante des programmes de lutte antimines gérés par le Service de la lutte antimines; développement et coordination de la Stratégie des Nations Unies pour la lutte contre les mines pour 2006-2010, en collaboration avec les organismes des Nations Unies; planification des mesures à prendre pour donner la priorité aux activités antimines dans tous les programmes en cours; assurance de la qualité et certification de quatre études sur l'impact des mines terrestres; compte rendu annuel sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des Nations Unies à l'appui de la lutte antimines par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines; orientations sur les questions ayant trait aux normes, politiques et procédures de la lutte antimines dans le cadre des programmes de lutte antimines et des opérations de maintien de la paix; identification et établissement d'une liste succincte de partenaires d'exécution pour la mise en place d'une capacité d'intervention rapide antimines et familiarisation de ces partenaires au Cadre des Nations Unies pour la planification de la lutte antimines et l'intervention rapide; exposés mensuels sur la mobilisation des ressources et le développement des programmes à l'occasion des réunions du Groupe d'appui à la lutte antimines et des réunions de donateurs au niveau des programmes; enrichissement des bases de données du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines par l'incorporation des zones dangereuses connues ou présumées et de

renseignements sur les victimes recensées dans tous les programmes en cours; présentations (ou simple présence) dans le cadre de quatre forums internationaux sur la lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre; rapports d'évaluation de trois programmes de lutte antimines; publication du dossier annuel de projets de déminage sur support papier ainsi qu'au format électronique dans une version révisée; stratégie de mobilisation des ressources; révision des normes internationales de la lutte antimines en tirant des leçons de la base de données sur les accidents de déminage; formulation d'instructions permanentes en ce qui concerne l'intégration des moyens militaires antimines aux opérations de maintien de la paix;

- iii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : coordination des activités de sensibilisation aux dangers des mines et de dialogue avec les communautés qui sont menées dans le cadre de tous les programmes de lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies; coordination des réunions mensuelles du Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines et des réunions bisannuelles du Comité directeur de la lutte antimines;
- b) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : projets sur le terrain : séances de formation à la sécurité dans la lutte antimines à l'intention des forces de maintien de la paix et du personnel des entreprises de déminage; déploiement du matériel de déminage conformément aux Normes internationales de la lutte antimines en fonction des priorités fixées par le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines; évaluation de la lutte antimines dans cinq zones connaissant une situation d'urgence.

Tableau 5.18

Ressources nécessaires : Sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire	—	—	—	—
Fonds extrabudgétaires	223 149,6	230 490,9	26	26
Total	223 149,6	230 490,9	26	26

- 5.42 Le Service de la lutte antimines est financé au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage. Aucun crédit n'est demandé au titre du budget ordinaire.

3. Appui aux programmes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 423 000 dollars

- 5.43 Le Service administratif fournit au Département des opérations de maintien de la paix des services d'appui en ce qui concerne l'administration du personnel, les questions budgétaires et financières, la planification des ressources et l'utilisation des services communs, ainsi que les activités extrabudgétaires, notamment celles financées au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage.

Tableau 5.19

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	303,3	303,3	1	1
Autres objets de dépense	1 068,4	1 119,7	–	–
Total partiel	1 371,7	1 423,0	1	1
Fonds extrabudgétaires	15 449,6	18 279,5	14	15
Total	16 821,3	19 702,5	15	16

- 5.44 Le montant proposé de 1 423 000 dollars doit permettre de financer le maintien d'un poste P-4 ainsi que les dépenses autres que le coût des postes (autres dépenses de personnel, frais généraux de fonctionnement, transmissions, fournitures et matériel). L'augmentation des besoins s'explique essentiellement par la part des coûts des services qu'assume le Département, notamment en ce qui concerne l'appui à l'infrastructure centrale de traitement des données. Elle est en partie compensée par une diminution des frais généraux de fonctionnement due à une répartition des coûts mieux équilibrée entre budget ordinaire et compte d'appui.

B. Missions de maintien de la paix**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 73 591 600 dollars**

- 5.45 Les ressources demandées au titre de ce sous-programme doivent permettre de couvrir les dépenses de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) (58 797 500 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) (14 794 100 dollars).

1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Tableau 5.20

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2006-2007 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
ONUST	49 885,8	58 814,6	(17,1)	–	58 797,5	3 748,4	62 545,9
Total	49 885,8	58 814,6	(17,1)	–	58 797,5	3 748,4	62 545,9

Tableau 5.21

Postes nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	4	4	—	—	—	—	4	4
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total partiel	9	9	—	—	—	—	9	9
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	1	1	—	—	—	—	1	1
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
Total partiel	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres catégories								
Agents locaux	123	123	—	—	—	—	123	123
Agents du Service mobile	113	113	—	—	—	—	113	113
Total partiel	236	236	—	—	—	—	236	236
Total	248	248	—	—	—	—	248	248

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 58 797 500 dollars

- 5.46 L'ONUST, première opération de maintien de la paix des Nations Unies, a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 50 (1948) en vue d'assurer la surveillance de la trêve en Palestine dont l'institution avait été demandée par le Conseil. Depuis lors, le Conseil a confié à l'ONUST diverses tâches. Dans sa résolution 73 (1949), le Conseil a demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour garder en fonctions des membres de l'ONUST dont les services seraient nécessaires pour contrôler et maintenir la suspension d'armes, comme demandé par le Conseil dans sa résolution 54 (1948), et pour aider les parties aux conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'exécution et l'observation des termes de ces conventions.
- 5.47 Les fonctions de l'ONUST ont été périodiquement modifiées. Depuis la création de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), les observateurs de l'ONUST affectés aux secteurs Israël-Liban et Israël-République arabe syrienne sont placés sous le contrôle opérationnel des commandants desdites forces qu'ils aident à s'acquitter de leurs tâches, sans préjudice du fonctionnement continu de l'ONUST dans les deux secteurs, au cas où il serait mis fin au mandat de ces dernières.
- 5.48 À la FNUOD, les observateurs de l'ONUST sont chargés des inspections, des patrouilles et de la liaison dans la zone d'armements limités et maintiennent des postes d'observation et effectuent des patrouilles dans la zone de séparation. À la FINUL, les observateurs militaires de l'ONUST maintiennent des postes d'observation le long de la Ligne bleue et effectuent des patrouilles dans

la zone de compétence de la FINUL. Des observateurs militaires de l'ONUST sont déployés dans les hauteurs du Golan, au Sud-Liban et dans le Sinaï, au quartier général de la Mission à Jérusalem et dans ses bureaux de liaison à Beyrouth et Damas.

Tableau 5.22

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Contrôler et maintenir le cessez-le-feu sans condition et aider les parties aux conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'exécution et le respect de leurs dispositions

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
Le Conseil de sécurité est informé rapidement en cas de non-respect de ses résolutions	Présentation des rapports d'observation au Secrétaire général en temps opportun <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : soumission de 90 % des rapports dans les délais impartis 2004-2005 (estimation) : soumission de 90 % des rapports dans les délais impartis 2006-2007 (objectif) : soumission de 90 % des rapports dans les délais impartis

Facteurs externes

- 5.49 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si toutes les parties aux conventions d'armistice de 1949 manifestent la volonté politique de maintenir le cessez-le-feu et de coopérer avec l'ONUST. L'efficacité du programme de travail est également influencée par la volonté de toutes les parties dans un environnement de sécurité instable de résoudre leurs différends et de coopérer avec l'ONU à l'exécution du mandat du Conseil de sécurité.

Produits

- 5.50 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants (budget ordinaire):
- a) Autres activités de fond : contacts quotidiens, réunions et négociations; comptes rendus quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur les incidents et violations recensés, l'évolution de la situation politique et la sûreté et la sécurité; postes d'observateurs occupés 24 heures sur 24, patrouilles, enquêtes et inspections;
 - b) Coopération technique : services consultatifs: contacts quotidiens et offre de conseils.

Tableau 5.23

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	39 011,6	40 356,8	248	248
Autres objets de dépense	19 803,0	18 440,7	—	—
Total	58 814,6	58 797,5	248	248

- 5.51 Le montant total des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007 s'élève à 58 797 500 dollars, soit une diminution nette de 17 100 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005. Sur le total des ressources de l'ONUST, un montant de 10 194 000 dollars concerne les ressources qui sont directement sous le contrôle opérationnel de la FNUOD et 5 919 200 dollars celles qui sont sous le contrôle opérationnel de la FINUL. Le montant total de 16 113 200 dollars sous le contrôle opérationnel direct de la FNUOD et de la FINUL ne tient pas compte de l'appui administratif.
- 5.52 Le montant de 40 356 800 dollars sert à financer le maintien de 248 postes, et celui de 18 440 700 dollars les besoins opérationnels de l'ONUST.
- 5.53 Les ressources demandées au titre des postes accusent une augmentation de 1 345 200 dollars, due à l'effet-report de la création de 17 postes liés à la sécurité approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004.
- 5.54 L'ONUST propose de créer une unité médicale grâce au redéploiement de deux postes d'agent du Service mobile du Groupe de l'informatique, ce qui mettrait un terme aux remboursements des services médicaux (21 100 dollars) au titre des subventions et contributions. Cette unité fournirait des services médicaux au personnel de la mission et à leur famille dans la zone de la mission.
- 5.55 Les prévisions au titre des objets de dépense autres que les postes accusent une diminution de 1 362 300 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007. Sur ce montant, 941 400 dollars correspondent aux frais généraux de fonctionnement, 348 600 dollars au mobilier et matériel, et le solde représente le résultat net des augmentations et des diminutions des autres objets de dépense. La réduction des ressources nécessaires pour couvrir les frais généraux de fonctionnement et pour le mobilier et le matériel tient essentiellement à la soustraction de dépenses non renouvelables au titre de projets liés à la sécurité qui avaient été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/295 du 18 juin 2004.

2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Tableau 5.24

Ressources nécessaires

Composante	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2006-2007 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
UNMOGIP	12 725,6	16 761,7	(1 967,6)	(11,7)	14 794,1	1 581,5	16 375,6
Total	12 725,6	16 761,7	(1 967,6)	(11,7)	14 794,1	1 581,5	16 375,6

Tableau 5.25

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007	2004- 2005	2006- 2007
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
Total partiel	2	2	—	—	—	—	2	2
Autres catégories								
Agents locaux	45	45	—	—	—	—	45	45
Agents du Service mobile	24	24	—	—	—	—	24	24
Total partiel	69	69	—	—	—	—	69	69
Total	71	71	—	—	—	—	71	71

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts : 14 794 100 dollars)

- 5.56 Au mois de janvier 1948, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 39 (1948) et constitué la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, chargée de procéder à une enquête sur les faits en vue de l'application de l'Article 34 de la Charte des Nations Unies et d'exercer toute influence médiatrice susceptible d'aplanir les difficultés en ce qui concerne le différend existant autour du statut du Cachemire. Par sa résolution 47 (1948), le Conseil a décidé que le nombre des membres de la Commission devait être porté de trois à cinq, étant entendu qu'elle pouvait avoir recours à du personnel militaire pour contrôler le cessez-le-feu. Ces dispositions sont au fondement de la création du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). Dans le contexte de la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 91 (1951), que l'UNMOGIP continuerait de surveiller la suspension d'armes au Jammu-et-Cachemire.
- 5.57 Actuellement, l'UNMOGIP a pour rôle de suivre les faits nouveaux se rapportant au cessez-le-feu instauré le 17 décembre 1971, d'en superviser le plein respect et d'en rendre compte au Secrétaire général, conformément à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité. Les activités sur le

terrain, qui sont exécutées par des observateurs militaires déployés sur le terrain et par des équipes d'observation mobiles, sont coordonnées par un quartier général principal à Rawalpindi et un quartier général arrière à Srinagar durant l'hiver (et vice-versa pendant l'été). Un bureau de liaison a été établi à New Delhi. En outre, des fonctionnaires internationaux des Nations Unies, secondés par des agents locaux, fournissent l'appui administratif et logistique nécessaire. Les services de transport et de sécurité et l'intendance sur le terrain sont assurés par des militaires de l'armée indienne et de l'armée pakistanaise.

- 5.58 Depuis la création de l'UNMOGIP en 1949, son quartier général au Pakistan a été établi à Rawalpindi, à proximité de l'état-major de l'armée pakistanaise, et c'est en 1965 qu'il a emménagé dans le complexe qu'il occupe encore à ce jour. Au fil des décennies, l'UNMOGIP a construit de nouveaux bâtiments et effectué des agrandissements afin d'aménager dans son quartier général des locaux pour l'atelier de transport, les transmissions, les bureaux chargés des technologies de l'information, ainsi que pour diverses fonctions auxiliaires, y compris en ce qui concerne les locaux des gardes de l'armée pakistanaise et des conducteurs de l'UNMOGIP. En 2004, étant donné ses besoins en bâtiments supplémentaires, l'UNMOGIP a fait appel à une entreprise d'ingénierie pour qu'elle dresse l'état des lieux du quartier général.
- 5.59 L'étude a révélé qu'un grand nombre de bâtiments étaient précaires, structurellement dangereux et présentaient des risques pour le personnel qui y travaillait. Il faudra donc évacuer les locaux pour démolir les bâtiments dangereux et en reconstruire de nouveaux ou bien installer l'UNMOGIP sur un nouveau site. Quoi qu'il en soit, le complexe occupé jusqu'ici par le quartier général de l'UNMOGIP devra être évacué dans un avenir proche. D'après les termes de l'accord sur le statut de la mission pour les activités de l'UNMOGIP au Pakistan, le Gouvernement hôte doit mettre gratuitement à la disposition de l'UNMOGIP, et avec son accord, les sites dont il pourrait avoir besoin pour son quartier général, ses campements ou autres dans le cadre de ses activités opérationnelles et administratives et pour le logement de ses membres. Les motifs de préoccupation liés à l'état actuel des locaux de l'UNMOGIP ont été communiqués au pays hôte et des consultations sont en cours sur le terrain et au niveau du quartier général. À ce jour, aucune solution viable n'a été trouvée. Les derniers éléments d'information sur l'avancement de ces consultations seront communiqués à l'Assemblée générale à sa soixantième session lors de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

Tableau 5.26

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Suivre les faits nouveaux se rapportant aux violations du cessez-le-feu le long de la Ligne de contrôle, selon le mandat confié au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan en vertu de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité

Réalizations escomptées (Secrétariat)

a) Présence d'observateurs militaires des Nations Unies dans les postes opérationnels du Groupe sur le terrain de part et d'autre de la Ligne de contrôle, afin de surveiller les violations du cessez-le-feu

Indicateurs de succès

a) Communication au Siège de l'ONU, dans des délais raisonnables, des rapports sur les incidents ou les violations

Mesure des résultats :

2002-2003 : 100 % des incidents communiqués à

a) Présence d'observateurs militaires des Nations Unies dans les postes opérationnels du Groupe sur le terrain de part et d'autre de la Ligne de contrôle, afin de surveiller les violations du cessez-le-feu	a) Communication au Siège de l'ONU, dans des délais raisonnables, des rapports sur les incidents ou les violations <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 100 % des incidents communiqués à temps
	2004-2005 (estimation) : 100 % des incidents communiqués à temps 2006-2007 (objectif) : 100 % des incidents communiqués à temps
b) Patrouilles, inspections et enquêtes efficaces et efficientes sur les violations du cessez-le-feu	b) i) Nombre de patrouilles opérationnelles effectuées librement et en toute sécurité après notification, dans la mesure où les pays hôtes le permettent <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 2 900 patrouilles 2004-2005 (estimation) : 4 500 patrouilles 2006-2007 (objectif) : 4 500 patrouilles ii) Nombre d'enquêtes ouvertes pour faire la lumière sur des plaintes <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 1 400 enquêtes réalisées 2004-2005 (estimation) : 15 enquêtes réalisées 2006-2007 (objectif) : 15 enquêtes réalisées

Facteurs externes

- 5.60 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les deux parties sont disposées à coopérer; b) la situation et la sécurité dans la région sont normales; et c) les observateurs de l'UNMOGIP continuent de jouir de leur liberté de circulation.

Produits

- 5.61 Les produits de l'exercice biennal seront les suivants :
- a) Autres activités de fond (budget ordinaire) : contacts quotidiens, réunions et négociations; comptes rendus quotidiens, hebdomadaires et mensuels sur les incidents et violations recensés, l'évolution de la situation politique et la sûreté et la sécurité; postes d'observateurs occupés 24 heures sur 24, patrouilles, enquêtes et inspections;
 - b) Coopération technique (budget ordinaire) : projets opérationnels : enquêtes et patrouilles.

Tableau 5.27

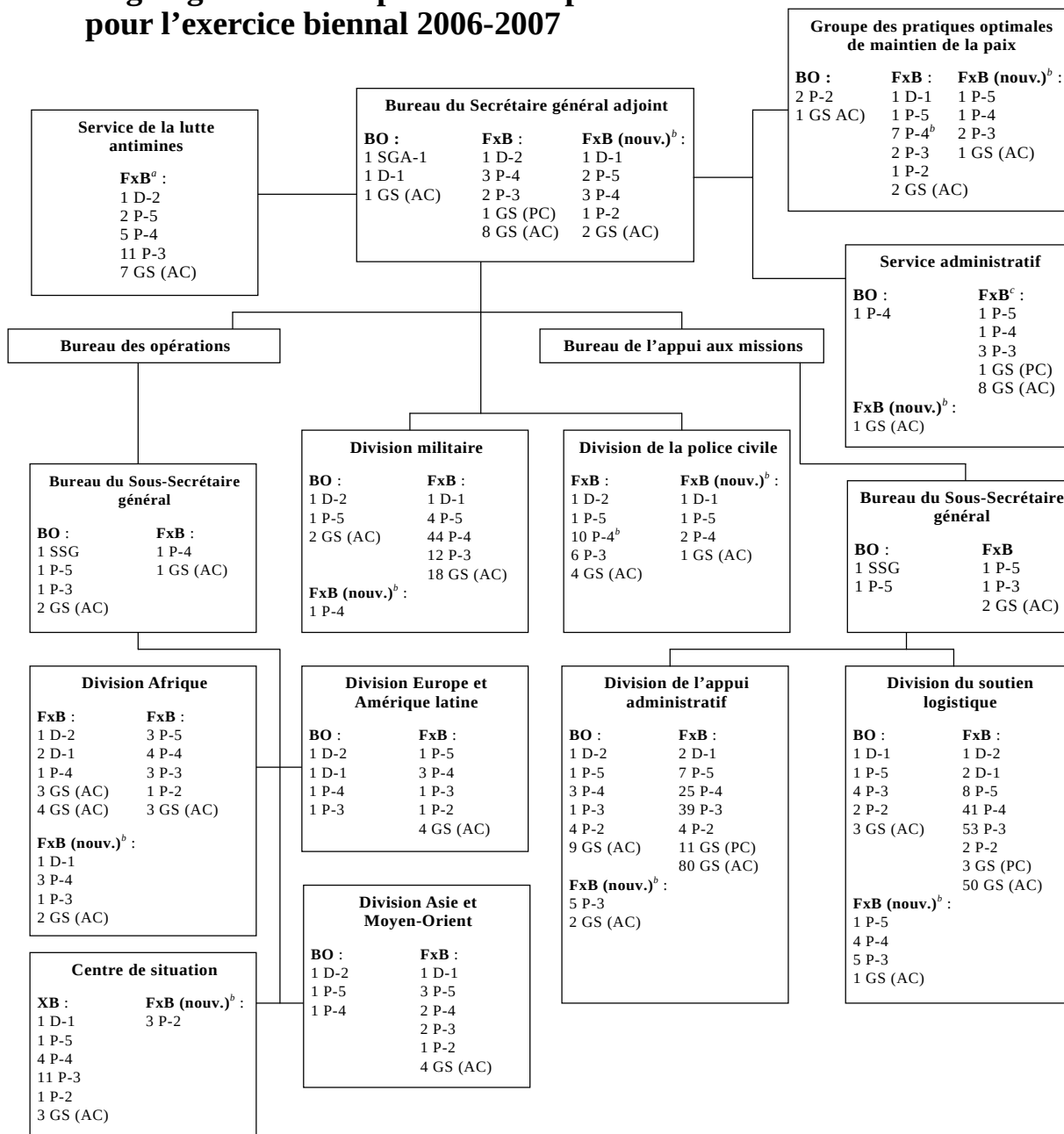
Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	7 107,3	7 348,9	71	71
Autres objets de dépense	9 654,4	7 445,2	–	–
Total	16 761,7	14 794,1	71	71

- 5.62 Le montant total de ressources nécessaires pour l'UNMOGIP pour l'exercice biennal 2006-2007 s'établit à 14 794 100 dollars, soit une diminution nette de 1 967 600 dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005. Des ressources d'un montant de 7 348 900 dollars doivent permettre de financer le maintien de 71 postes, ce qui représente une augmentation de 241 600 dollars qui s'explique par l'effet-report de la création de quatre postes dans le domaine de la sécurité, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004. Le montant de 7 445 200 dollars correspond aux besoins opérationnels de l'UNMOGIP.
- 5.63 Les prévisions au titre des objets de dépense autres que les postes accusent une diminution de 2 209 200 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007. Sur ce montant, 1 193 200 dollars correspondent au mobilier et au matériel, 877 500 dollars aux frais généraux de fonctionnement, et le solde représente le résultat net des augmentations et des diminutions des autres objets de dépense. La réduction des ressources nécessaires pour le mobilier et le matériel tient essentiellement à la soustraction de dépenses non renouvelables au titre de projets liés à la sécurité qui avaient été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/295 du 18 juin 2004. La diminution des frais généraux de fonctionnement est notamment due à une réduction des dépenses liées aux transmissions, à l'entretien des véhicules et au fret et des dépenses connexes.

Département des opérations de maintien de la paix

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2006-2007



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; GS = agent des services généraux; AC = autres classes; PC = première classe.

^a Dont 21 postes financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage et 5 postes financés au moyen du compte d'appui.

^b Nouveaux postes à financer au moyen du compte d'appui demandés dans le document A/59/730.

^c Dont 2 postes financés au moyen du compte d'appui pour faciliter les activités de fonds extrabudgétaires.

^d Le Groupe consultatif en matière pénale et judiciaire est intégré au Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix.

Annexe

Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Appui aux missions			
5.30 b) i)	Lancement d'une étude sur les conditions d'emploi du personnel de terrain	1	L'étude a été menée à bien
5.30 a) i)	Rapport à l'Assemblée générale sur les demandes d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité	1	Il n'y a pas de problème en ce qui concerne les demandes d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de consacrer un rapport distinct à la question
5.30 a) i)	Rapport à l'Assemblée générale sur l'application des arrangements révisés concernant le matériel appartenant aux contingents	1	Le rapport a été établi
Total partiel (Appui aux missions)		3	
Coordination de la lutte antimines			
5.40 a)	Mise au point d'une stratégie des Nations Unies pour la mise en place de capacités de lutte antimines dans les pays demandant une réduction de la pollution par les mines	1	Le PNUD se charge des activités
Total partiel (Coordination de la lutte antimines)		1	
Total		4	